

Province de Namur
Zone de Police
5310
« HOUILLE-SEMOIS »



Présents :

Monsieur Arnaud ALLARD, Bourgmestre de Vresse-sur-Semois, Président de la Zone de Police ;
Monsieur Marc LEJEUNE, Bourgmestre de Beauraing ;
Monsieur Michaël MODAVE, Bourgmestre de Bièvre f.f. ;
~~Monsieur Vincent MASSINON, Bourgmestre de Gedinne ;~~
Mesdames ~~Caroline BRACK~~ ; Jeannine DOUNY-PONCELET ; ~~Isabelle MAROIT~~ ;
~~Régine ROCHETTE~~ et Ana RODRIGUEZ VERDASCO, conseillères de Police ;
Messieurs Jérôme ANCEAU ; Cyprien ANTOINE ; Alain BARBIER ; André COPINE ; David DURUISSEAU ; André GÉRARD ; Jean-Claude GRANDJEAN ; Julien GRANDJEAN ; Pierre LAMOTTE et Cyrille MASSET, conseillers de Police ;
Monsieur Edwin DASSONVILLE, Commissaire Divisionnaire, Chef de Corps de la Zone de police ;
Assistés de Monsieur Jean-François PAQUAY, Secrétaire de la Zone de Police.

Procès-verbal de la séance du Conseil de Police du lundi 09 octobre 2023

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Séance publique :

➡ 1. *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Police du 21 juin 2023.*

Le Conseil de Police approuve à l'unanimité le projet de procès-verbal de la séance du 21 juin 2023.

➡ 2. *Recrutements via le cycle de mobilité 2023-03 et via le nouveau système de recrutement : informations.*

Monsieur le Chef de Corps fait mention des résultats obtenus dans le cadre du recrutement via le cycle de mobilité 2023-03 :

- ⊖ emploi d'INP Intervention pour le poste de Gedinne => 2 candidats dont un « Inapte » => nomination à huis-clos ;
- ⊖ emploi d'INP Intervention pour le poste de Beauraing => 1 candidat « Inapte » => désignation, via la Nouvelle Procédure de Recrutement, à huis-clos ;
- ⊖ emploi d'INP Intervention pour le poste de Bièvre => pas de candidat => désignation, via la Nouvelle Procédure de Recrutement, à huis-clos ;
- ⊖ emploi d'INP Intervention pour le poste de Vresse-sur-Semois => pas de candidat => désignation, via la Nouvelle Procédure de Recrutement, à huis-clos.

Monsieur le Chef de Corps donnent les résultats des Commissions de Sélection effectuées dans le cadre des recrutements via la nouvelle Procédure de Recrutement :

- ⊖ emploi d'INP Intervention pour le poste de Beauraing => 7 candidats dont 3 « Inaptes » => désignation, via la Nouvelle Procédure de Recrutement, à huis-clos ;
- ⊖ emploi d'INP Intervention pour le poste de Bièvre => 5 candidats dont un « Inapte » => désignation, via la Nouvelle Procédure de Recrutement, à huis-clos ;
- ⊖ emploi d'INP Intervention pour le poste de Vresse-sur-Semois => 5 candidats dont un « Inapte » => désignation, via la Nouvelle Procédure de Recrutement, à huis-clos.

➡ 3. *Déclassement et vente de deux véhicules : information et décision.*

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation et à l'information telle que modifiée par la loi du 16 février 2017 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics tel que modifié par l'arrêté royal du 22 juin 2017 ;

Considérant qu'il convient de procéder au déclassement et à la vente de deux véhicules de la ZP5310 ; qu'en effet, il s'agit de matériel roulant obsolète ;

Considérant que les véhicules à déclasser sont les suivants :

- ☞ ❶ Fiat Punto (1-JRN-460) – Essence – Date 1^{ère} immatriculation 09-02-2015 – Kilométrage : 68.619 km ;
- ☞ ❷ Fiat Punto (1-JRN-472) – Essence – Date 1^{ère} immatriculation 09-02-2015 – Kilométrage : 47.566 km ;

Considérant dès lors qu'il convient de déclasser les véhicules susmentionnés et d'en autoriser la vente ;

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 :

De marquer son accord sur le déclassement des véhicules suivants :

- ☞ ❶ Fiat Punto (1-JRN-460) – Essence – Date 1^{ère} immatriculation 09-02-2015 – Kilométrage : 68.619 km ;
- ☞ ❷ Fiat Punto (1-JRN-472) – Essence – Date 1^{ère} immatriculation 09-02-2015 – Kilométrage : 47.566 km ;

Article 2 :

De vendre en l'état, au plus offrant, les véhicules susmentionnés via le site de vente aux enchères en ligne « ventes-publiques.be », Rue de la Fays 49 à 5550 Alle-sur-Semois.

Article 3 :

De transmettre cette délibération au Comptable Spécial de la ZP5310 afin de retirer de l'inventaire de la ZP5310 les véhicules susmentionnés.

Article 4 :

De charger le Collège de Police de l'exécution de la présente décision.

Article 5 :

De délivrer une copie de la présente délibération est transmise à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur.

➡ 4. Déclassement d'une moto : information et décision.

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation et à l'information telle que modifiée par la loi du 16 février 2017 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics tel que modifié par l'arrêté royal du 22 juin 2017 ;

Considérant qu'il convient de procéder au déclassement d'une moto appartenant au charroi de la ZP5310 ; qu'en effet, il s'agit de matériel roulant obsolète ;

Considérant que la moto à déclasser est la suivante :

- ☞ Yamaha FJR 1300A (MJC-532) – Date 1^{ère} immatriculation : 03-06-2005 – Cylindrée : 1298 cm³ - Kilométrage : 120.000 km ;

Considérant dès lors qu'il convient de déclasser la moto susmentionnée ;

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 :

De marquer son accord sur le déclassement de la moto suivante :

- ☞ Yamaha FJR 1300A (MJC-532) – Date 1^{ère} immatriculation : 03-06-2005 – Cylindrée : 1298 cm³ - Kilométrage : 120.000 km.

Article 2 :

De vendre en l'état, au plus offrant, la moto susmentionnée via le site de vente aux enchères en ligne « ventes-publiques.be », Rue de la Fays 49 à 5550 Alle-sur-Semois.

Article 3 :

De transmettre cette délibération au Comptable Spécial de la ZP5310 afin de retirer de l'inventaire de la ZP5310 la moto susmentionnée.

Article 4 :

De délivrer une copie de la présente délibération est transmise à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur.

➡ 5. *Infrastructure - Etat des lieux des projets de sécurisation : information.*

Monsieur le Président donne des informations quant aux différents projets de sécurisation des postes de police de la ZP5310. Barriérage, badging, caméras de vidéosurveillance extérieures et pour les cellules, changement de portes « extérieures » pour le Centre zonal, ;..sont autant de projets qui avancent bien.

Il indique que le Collège de Police a approuvé en séance du 20 septembre 2023 une dépense de près de 243.000,00 € pour le système de badging et pour de la vidéosurveillance pour l'ensemble des postes.

Concernant le barriérage du poste de police de Beauraing, Monsieur le Président indique être en attente du permis d'urbanisme ; toutefois, des demandes de remise de prix ont déjà été effectuées et ce, afin de ne pas perdre de temps lorsque le permis sera octroyé.

Séance à huis clos :

La séance est levée à 20 heures 10.

Pour le Conseil de Police

*Le Secrétaire,
Jean-François PAQUAY*

*Le Président,
Arnaud ALLARD*